

ZAC Marché/Beaux-Arts - Dossier de réalisation - Plan d'Aménagement de Zone (PAZ)

M. LE MAIRE, Rapporteur : La ZAC Marché/Beaux-Arts a été créée par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 1996.

Elle a pour objet de mettre en oeuvre un projet urbain constituant l'action majeure d'une politique de dynamisation économique et culturelle du centre-ville.

Le programme général, basé sur la recherche d'une amélioration de l'attractivité du Centre Historique, propose l'extension du plateau piétonnier en continuité de l'hypercentre, partie commerçante principale de la Boucle, la création d'un équipement commercial et culturel, la réalisation d'un ouvrage de stationnement pour accueillir la clientèle et les résidents, l'organisation de flux piétonniers dans l'espace marchand.

Les études nécessaires à la constitution du dossier de réalisation ont été confiées à la SEDD par contrat de concession.

Cette phase de travail a permis d'organiser le concours d'architecture pour retenir une équipe de conception et un projet, de faire évoluer ce projet jusqu'au stade de l'APS et d'établir un bilan financier prévisionnel.

De même, il a été élaboré un document d'urbanisme spécifique à la ZAC Marché/ Beaux-Arts : le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) conformément aux indications du dossier de création.

Ce document d'urbanisme a pour vocation de permettre la réalisation du projet retenu dans le cadre du concours d'architecture et de traduire en termes réglementaires les objectifs énoncés de la ZAC.

Le Plan d'Aménagement de Zone Marché/Beaux-Arts devra être soumis à enquête publique avant approbation par le Conseil Municipal. Il est aujourd'hui présenté pour être arrêté et ainsi conclure la phase d'élaboration.

La ZAC Marché/Beaux-Arts ayant été créée dans une zone urbaine du POS centre, son élaboration relevait de la procédure simplifiée. Néanmoins, un groupe de travail a été constitué pour concevoir ce PAZ.

Il réunissait autour de la Ville de Besançon et de la SEDD concessionnaire, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), le Service Régional de l'Archéologie (SRA), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), la Préfecture, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCI), la Chambre de Métiers du Doubs (CM 25).

Le PAZ ainsi établi comprend :

- 1 - Un rapport de présentation
- 2 - Un règlement
- 3 - Un document graphique

1 - Le rapport de présentation expose les objectifs poursuivis, le contexte urbain et réglementaire du projet, énonce l'organisation spatiale de la ZAC, sa division en 3 zones, les principales dispositions du document graphique et du règlement.

Le rapport met en évidence l'adéquation du document d'urbanisme avec le site, la problématique du centre-ville et les réponses apportées.

La division de la ZAC en 3 zones permet de gérer l'espace en affirmant les différentes fonctions recherchées dans le projet Marché/Beaux-Arts.

La **Zone A**, zone centrale du projet, correspond :

- à la partie d'extension du plateau piétonnier à l'ensemble de la place de la Révolution, qui sera de fait libérée du stationnement et de l'allée couverte. A vocation piétonne, elle sera aménagée pour recevoir les marchés de plein air, des manifestations et mettre en valeur les monuments et l'architecture qui la bordent,

- à l'espace constructible, sur le site de l'îlot Paris pour réaliser l'équipement public Marché couvert - Multiplexe cinématographique.

La **Zone B** est définie par l'emprise de la ZAC dans le Secteur Sauvegardé de Battant dont le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), approuvé par décret en Conseil d'Etat, ne saurait être remis en cause pour le PAZ. Sur cette partie limitée de la ZAC constituée exclusivement de domaine public, le projet est parfaitement conforme au PSMV. La passerelle piétonne reliant l'opération Marché/Beaux-Arts à Battant sera réalisée dans cette zone B.

La **Zone C** est consacrée exclusivement à l'accueil au centre-ville de la clientèle par le parking des Remparts Dérasés et par son extension. Elle constitue la réponse à la recherche d'attractivité et le complément indispensable à la zone A, à l'intérieur de laquelle le stationnement ne peut être admis, à l'exception de celui autorisé en sous-sol du marché pour les véhicules utilitaires.

Le programme des équipements publics figure dans le rapport de présentation.

Il est composé :

- de la place piétonne,
- du marché couvert,
- du parking des Remparts Dérasés et son extension.

2 - Le règlement définit les règles spécifiques aux secteurs A et C et renvoie pour le secteur B au PSMV.

3 - Le document graphique est établi à l'échelle du 1/1000e. Il définit les trois zones et à l'intérieur de chacune d'elles la destination des espaces et des constructions. Il fait apparaître, notamment, la démolition imposée de l'allée aux légumes sur la place, le maintien et la préservation des façades de la rue Courbet et de la rue Jean Petit, des prescriptions architecturales particulières sur la Place Paris, dont la façade devra être réemployée dans le cadre du projet.

Sur le document graphique sont figurés les espaces constructibles nécessitant le déclassement de la Place et de la Rue Paris. Un passage piétonnier est institué à l'emplacement de la Rue Paris.

En annexe de ces 3 pièces du document d'urbanisme sont joints le PSMV de Battant et les annexes du POS Centre (servitudes d'Utilité Publique et Réseaux).

Le Secteur Sauvegardé de la Boucle couvrant l'ensemble du Centre Historique, l'opération Marché/Beaux-Arts, telle que présentée ci-dessus, a été soumise à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé en date du 27 novembre 1997, qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- arrêter le projet de Plan d'Aménagement de Zone tel qu'il est présenté,
- décider de sa mise à l'enquête publique en vue de son approbation,
- engager la procédure de déclassement de la rue et de la Place Paris.

«M. ANTONY : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais faire une présentation globale des délibérations qui concernent la Zone d'Aménagement Concerté Marché - Beaux-Arts et constituent l'ensemble du dossier de réalisation. Je n'ai pas à souligner l'importance de ce dossier pour le centre-ville, qui s'inscrit dans une démarche cohérente depuis le lancement de l'opération en juin 1994 et même au-delà si l'on veut remonter à la réflexion de l'Association Grand Centre en 1991. Je voudrais souligner également, Monsieur le Maire, que ce débat revient devant le Conseil Municipal pour la 10^{ème} fois depuis 1994. Si j'ajoute à cela 10 présentations en commission d'urbanisme, 3 à la Commission du Budget, 2 à la Commission de contrôle des sociétés liées à la Ville et 5 présentations au groupe de pilotage, je voudrais dire que c'est la 30^{ème} fois, Monsieur le Maire, que nous présentons, que nous soumettons ce dossier à des élus et ce n'est pas terminé !

M. LE MAIRE : C'est un gros dossier.

M. ANTONY : C'est un gros dossier, c'est un dossier qui le mérite. Ce qui vous est soumis ce soir, c'est la conclusion de la phase d'étude qui permet la concrétisation de ce projet urbain majeur pour le centre-ville, qui s'inscrit dans une action persévérante de redynamisation économique et culturelle. Si notre assemblée approuve ces délibérations qui forment un tout, on pourra mettre le projet à l'enquête publique en janvier - février 1998 pour revenir devant le Conseil Municipal d'avril qui délibérera définitivement sur ce dossier de réalisation. Autrement dit, on vous demande de retenir le PAZ aujourd'hui, de le mettre à l'enquête et ensuite vous aurez à l'approuver. On se retrouvera alors dans la phase d'exécution à partir de l'été 1998, conformément au planning initial. Aujourd'hui, je le répète, on doit seulement entériner le projet avant la mise à l'enquête du PAZ. L'engagement réel de l'opération n'interviendra qu'après le conseil d'avril 1998.

La première délibération vous propose le Plan d'Aménagement de Zone. C'est un document d'urbanisme qui permet la réalisation du projet. Ce document a été réalisé avec les services de l'Etat : Préfecture, DDE, DIREN, service départemental de l'architecture, service régional de l'archéologie, service de l'inventaire, également avec l'assistance des deux chambres consulaires. Ce PAZ a été soumis à deux commissions locales du secteur sauvegardé. La première, le 8 octobre 1997, a approuvé le projet architectural. La seconde, le 27 novembre 1997, a approuvé le PAZ. Le chargé d'étude du secteur sauvegardé a été étroitement associé au groupe de travail qui a rédigé le Plan d'Aménagement de Zone, c'est M. BAILLY, un architecte parisien. Vous pouvez consulter ce document d'urbanisme, il a été déposé à votre place, vous pourrez l'approfondir, nous aurons à en reparler si vous le souhaitez. Il comprend un rapport de présentation, un règlement, le fameux RAZ : Règlement d'Aménagement de Zone et un document graphique.

La seconde délibération vous propose d'approuver l'avant-projet sommaire, de concéder l'aménagement et la construction à la Société d'Équipement du Doubs. On connaît bien le contenu de cette opération, c'est d'abord la construction du marché avec son sous-sol technique, la construction d'une brasserie, la construction d'un complexe de cinéma à l'étage et au-dessus de tout cela, des combles aménageables. C'est également l'aménagement des espaces publics, c'est-à-dire la piétonnisation de la Place de la Révolution et des rues adjacentes ainsi que la construction d'une passerelle piétonne. Cette délibération vous propose de concéder la construction à la Société d'Équipement du Doubs qui a mené avec nous, jusqu'à aujourd'hui, les études préalables. Quant à la maîtrise des espaces publics, elle sera directement assumée par la Ville.

La troisième délibération porte résiliation du contrat de concession du parking des Remparts Dérasés au 31 décembre 1998. Cela signifie que l'on reprend par anticipation à GTM, Grands Travaux de Marseille, notre parking 4 ans avant l'échéance normale prévue le 19 décembre 2002. On fait cela pour faciliter l'extension de ce parking sans gêner le concessionnaire et avoir à payer des indemnités pour perte de recette, mais aussi pour appliquer dès l'entrée en vigueur de la résiliation, une politique globale de gestion du stationnement sur la ville. C'est donc l'application homogène dans toute la Boucle des tarifs et des prestations aux usagers, analogues à celles qui sont appliquées sur le parking de la Mairie, c'est-à-dire ouverture 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

La dernière délibération expose les principes et le coût estimé du projet d'extension et de réhabilitation de ce parking. On passe d'un parking de 750 places actuellement à un parking de 1 100 places, pour une dépense totale de 50 millions, hypothèse haute. On respecte pour la construction de ce parking, le même planning que pour l'opération immobilière voisine, c'est-à-dire une mise en service concomitante du marché et des parkings début 2001. Il s'agit dans cette délibération, de lancer un appel d'offres sur performance de concepteur-réalisateur, c'est-à-dire qu'on souhaite des équipes associées d'architectes et d'entreprises. On aura en une seule fois le coût et le projet, ce qui nous permet de gagner du temps. Le choix de l'équipe se déroulera en deux phases : dans un premier temps, on en retiendra quatre puis dans un second temps, une sera retenue. Ce choix se déroulera courant 1998 pour un début des travaux au commencement de 1999. Voilà Monsieur le Maire, la présentation globale. Bernard REGNIER et moi-même, nous sommes prêts à répondre aux questions de nos collègues.

M. TABOURNOT : J'aurais voulu, Monsieur le Maire, sur ce dossier capital comme le disait M. ANTONY tout à l'heure, avoir des renseignements sur quelques points qui sont des points de détail. Le premier c'est : qu'en est-il de l'acquisition des immeubles de l'îlot Paris ? Le deuxième point concerne l'aménagement de la place du Marché qui va entraîner un surcroît de location par rapport aux 46 cases existantes et qui seront recrées en même nombre dans le nouveau marché. Est-ce que les commerçants vont être aptes, est-ce qu'une étude a été faite sur le coût de la location de ces emplacements ? Troisième point beaucoup plus important pour moi et qui avait motivé mon abstention lors du Conseil Municipal de juin dernier et qui va sûrement encore motiver à nouveau mon abstention, c'est la fameuse passerelle. J'ai la certitude qu'elle va entraîner la désertification du bas du quartier Battant, Arènes et Madeleine et je me pose la question de savoir si vraiment elle est nécessaire. Ne va-t-on pas se retrouver ensuite dans l'obligation d'essayer de ressortir le quartier Battant d'un problème commercial important ?

M. BONNET : Je trouve qu'il y a là une curieuse conception du rôle et de la responsabilité des élus. On nous dépose, comme l'a dit Nicole WEINMAN ce soir, un document sur la table concernant ce projet, et M. ANTONY nous dit : vous votez ce soir et vous aurez le temps de le lire après. Moi je m'abstiens depuis le début sur ce projet et je vais continuer à m'abstenir parce que j'aime bien lire avant de voter.

Mme WEINMAN : Je n'ai pas eu le temps évidemment d'étudier tout en détail mais si je reprends le projet de départ de la place du Marché, donc aménagement place du Marché et passerelle, dans la DUP il était inscrit à 100 MF, aménagement du parking tel qu'il est conçu maintenant non prévu. Au projet actuel, on a une place du Marché qui va nous coûter 94 000 KF, dont 21 796 KF apportés par la salle de cinéma, plus 23 000 KF pour les aménagements, ce qui fait un total quand même de 117 millions de francs HT. Alors je veux bien qu'il y ait une certaine dérive annuelle que vous estimez, pour l'ensemble des hausses de tarifs, à 2,1 %, on est quand même déjà bien au-delà de ce pourcentage d'augmentation. On peut compter logiquement et tout le monde compte dessus, bien sûr, sur un financement CHORUS de 12 millions de francs, si les travaux sont réalisés dans les délais impartis, donc avant juin 2002, ce qui fait que si on rajoute en plus l'aménagement du parking non compris et que vous chiffrez à 47 et à 50 millions de francs, je trouve qu'on a là une dérive extrêmement importante. Ensuite vous nous dites que vous proposerez à la société exploitante actuelle une indemnité de résiliation estimée aux alentours de 6 à 8 millions de francs qui ne sont pas budgétisés dans le coût de la place, et que cette indemnité de résiliation «serait couverte par le bénéfice net d'exploitation de l'ouvrage actuel qui se situe entre 1,5 et 2 MF HT par an». Or si on fait des travaux dans le parking, je ne vois pas comment on va pouvoir l'exploiter correctement, donc je ne vois pas comment on va pouvoir se dédommager de cette indemnité de résiliation. Il faut donc rajouter quasiment 60 millions de francs au budget initial, ce qui est quand même énorme. Enfin, je ne sais pas la position que la Ville adoptera mais la société actuelle d'exploitation limite l'usage du parking à 21 h le soir. J'espère qu'on ne fera pas la même erreur sinon il deviendra difficile de se garer dans ce secteur lorsque le complexe cinéma fonctionnera.

M. DUVERGET : J'ai toujours été favorable à ce projet et je suis en pleine logique avec la position que j'avais prise au Conseil Régional là-dessus, donc les points positifs je vais en rappeler un certain nombre qui ont motivé mon choix mais également une interrogation qui reste majeure sur le plan de l'accessibilité et du parking. Les points positifs par rapport au cahier des charges : je crois que c'est d'abord le tour de force qui est à réaliser par l'équipe d'architectes. Ce n'est pas évident de juxtaposer des activités très différentes, qui peuvent être complémentaires mais aussi antagonistes sur un même îlot, première chose. Deuxième chose, d'après les planches qui nous sont proposées, j'ai le sentiment que la lisibilité de cet îlot, d'assez loin, c'est-à-dire lorsque l'on sort de la rue des Granges, me paraît aujourd'hui assez bien dominée. Troisième élément sur lequel je voulais insister, et M. ANTONY n'a pas évoqué cela, il a parlé de combles, moi je lis plutôt expositions. C'est bien cela. Il s'agit bien des combles aménageables pour des expositions ? Vous me le confirmez bien parce que c'est un des éléments aussi qui fait que je suis favorable au projet tel qu'il est présenté, c'est-à-dire la possibilité éventuellement d'accrocher des oeuvres d'art pour des expositions temporaires ou pour d'autres activités liées directement au musée.

J'ai deux interrogations qui me laissent encore sur ma faim, j'aimerais bien vous convaincre là-dessus, parce que ça me paraît important. Cette place du Marché, place de la Révolution, d'une surface considérable, considérer que ça doit être réservé à la circulation piétonne et également à une activité de marché, oui, mais le sous-sol, il me semble que c'est un espace qu'on oublie. Je sais que vous allez évoquer le coût et le financement, mais on raisonne là pour le siècle suivant et à partir du moment où on décide d'une part de revoir le parking des Remparts Dérasés, le revoir jusqu'où, faut-il effectivement l'aménager ou faut-il le revoir, le refaire complètement, ça aussi c'est une donnée. A partir du moment où l'on décide d'attirer une population nouvelle, où l'on sait que les résidents permanents auront de plus en plus la volonté également d'avoir des parkings à temps plein, à partir du moment où également le parking des Remparts Dérasés se trouve relativement loin à pied de la Grande Rue et de certains commerces, ne faut-il pas aussi, sachant que ce parking des Remparts Dérasés sera normalement rempli uniquement par les activités liées à l'îlot Paris, envisager d'utiliser cette partie, sous le trapèze de la place du Marché ? J'insiste là-dessus car j'ai le sentiment qu'on rate quelque chose pour, certes, pas l'immédiat mais au moins un terme lié à 50 ou 60 ans, sachant que le compromis n'est pas encore trouvé entre le changement de mode de transport entre des parkings un

peu éloignés et la possibilité d'arriver au centre-ville. Certains, et notamment les jeunes, vous le savez bien, ne sont pas très courageux. Les moins jeunes ont tendance à marcher un peu alors que les jeunes il faut les amener le plus possible près de la cité. Vraiment j'insiste là-dessus, sur ce phénomène.

M. LE MAIRE : C'est votre choix mais je pense que s'il fallait, dans 50 ans retrouver 2 ou 300 places ou 500 places, ce ne serait pas en-dessous, mais au-dessus, par exemple du parking des Remparts Dérasés où il n'est pas impossible qu'on puisse avoir 1, 2 ou 3 niveaux, mais creuser, ça n'a pas été notre choix et vous le savez d'ailleurs.

M. JACQUEMIN : Je vais prolonger l'intervention qui vient d'être faite en disant que la manière dont ce projet résout le problème du stationnement n'est pas satisfaisante. Je suis tout à fait, vous le savez, d'accord aujourd'hui pour dire qu'il faut maîtriser l'automobile, mais vous ne la maîtriserez pas sans lui donner quelque part un refuge, un accueil, d'autant que la capitale régionale doit accueillir des gens qui viennent de 30, 40 km pour faire leurs achats, donc il y a la fonction capitale qui doit aussi être traitée. Je suis totalement convaincu qu'on rate effectivement là une occasion de développer les possibilités de stationner. Moi chaque fois que je vais dans une ville moyenne ou grande, je regarde comment on traite le problème du parking. Toutes les villes et les mieux gérées ont traité les problèmes du stationnement en accueillant les voitures au centre et de manière souterraine. Je crois que la place du Marché est un site qui a d'ailleurs déjà été fouillé en partie en d'autres occasions, donc il ne faut pas non plus dire que ça créerait une complication extrême que d'ouvrir un chantier sur la place du Marché. Il est vrai qu'aujourd'hui les consommateurs ont un comportement qui est le leur et il est difficile, vous le savez bien, quand vous regardez l'évolution négative malheureusement des transports urbains, pas seulement à Besançon mais ailleurs, d'aller contre ce comportement. Je crois qu'offrir sur la place du Marché une possibilité de développer l'accueil des voitures qui ne serait pas seulement à destination du complexe que vous allez construire, mais du bas de la Grande Rue, de la rue des Granges, etc., permettrait de donner une solution d'avenir, à hauteur des besoins d'aujourd'hui. Personne n'a cité le chiffre de la suppression du nombre de places de parking qui va résulter du fait de la piétonnisation, c'est 250 places. Donc il y a là un problème important et pour ma part, je trouve que quitte à ouvrir deux chantiers, parce que vous allez ouvrir aussi celui du creusement du nouveau parking de l'autre côté du pont, vers la Charlotte, je crois qu'il vaudrait mieux ouvrir le chantier place du Marché, c'est ma première réflexion. Je vais faire court pour la seconde, c'est que je souhaite, et je l'ai dit en commission d'urbanisme, qu'il y ait un cheminement piétonnier plus confortable entre le parking des Remparts Dérasés et le centre de l'îlot Paris, c'est-à-dire que les piétons n'aient pas à traverser la route, et qu'on étudie une possibilité de passer parallèlement au passage fait pour les voitures.

M. JUSSIAUX : Je souhaitais dire deux mots parce que c'est vrai que c'est sur le dossier parking que je me permets d'intervenir. Je suis content finalement que ce soit Daniel ANTONY qui l'ait présenté car ça le resitue dans sa vraie dimension. La partie parking est gérée comme un élément de la démarche urbanistique globale, ce qui n'est pas choquant, pas anormal. On en a eu la présentation brièvement à notre dernière commission et ça a été réinclu en dernière minute à l'ordre du jour, donc je suis resté sur une insatisfaction et ça me permettra de prendre le contre-pied des propos que vient de tenir notre collègue JACQUEMIN. Ce n'était pas du tout calculé, j'avais préparé mon petit canevas d'intervention et je vais dire des choses largement contradictoires avec celles que vous avez développées.

Le dossier parking me met mal à l'aise ce soir pour plusieurs raisons, une que j'appellerai d'opportunité budgétaire. C'est quand même un dossier très lourd financièrement, sur lequel on nous demande de délibérer aujourd'hui, alors que nous sommes dans les préparatifs budgétaires 1998, que nous ne savons pas si nous aurons les moyens minimums nécessaires l'année prochaine en matière de voirie, donc de stationnement, ou en matière de maintenance du réseau urbain de

transport, que le message qui nous est délivré en permanence par les services financiers comme par l'adjoint aux finances, c'est qu'il n'y a pas de possibilité d'emprunt ouverte dans ces domaines-là, quand dans le même temps on nous demande de décider de s'engager à hauteur de 50 millions de francs sur un projet d'extension de parking, moi ça me perturbe, je ne vous le cache pas, et profondément. Je suis gêné aussi sur l'aspect stratégie. Quelle stratégie centre-ville ? Je ne vois pas se concrétiser des engagements qui, me semble-t-il, avaient été pris en 1995 de réduire progressivement, par étapes, avec pédagogie, la présence automobile dans le centre-ville. Je vois là en tout cas une décision qui, très clairement, indique une volonté de maintenir l'automobile au coeur de la ville. Je ne sais pas si on en mesure pleinement les conséquences. Et enfin un malaise sur l'aspect je dirais purement technique et tactique, technique parce qu'à ma connaissance on n'a pas étudié d'hypothèse alternative de manière approfondie, je ne pense pas qu'il y en ait 50 mais je pense qu'au moins on pouvait regarder de près comment une autre utilisation de tout l'espace Isenbart pouvait permettre de répondre largement à un certain nombre des besoins, sans nous engager dans une démarche aussi lourde et aussi coûteuse. Toujours sur l'aspect technique, j'ai même entendu des propos de techniciens disant que l'extension du parking des Remparts Dérasés n'était pas une nécessité technique, alors ça pose quand même de grosses questions par rapport à nos options de politique générale et de politique de centre-ville. Enfin sur un plan-là de pure tactique de dossier, je ne vois pas ce que signifie sérieusement dans une délibération comme celle-là, annoncer qu'on va négocier avec le concessionnaire actuel. Si nous délibérons ce soir sur la base du dossier qui est présenté, il n'y a plus de négociations avec le concessionnaire. Il saura qu'on a pris une décision, qu'on s'est engagé dans une voie, qu'on a décidé d'y mettre les moyens financiers nécessaires, je ne vois pas pourquoi GTM demain, autour d'une table baisserait ses prix. Il aurait au contraire de très bonnes raisons de les augmenter. Voilà rapidement résumés tous les motifs qui me font souhaiter que l'on dissocie les deux dossiers et je souhaiterais qu'on ne délibère pas ce soir sur le dossier parking.

M. FOUSSERET : Juste quelques mots concernant effectivement ce parking. C'est vrai qu'il peut y avoir un problème, comme le dit Jean-Claude DUVERGET, dans 40, 50 ou 60 ans peut-être, mais concernant l'accueil des véhicules, le stockage des véhicules au centre-ville, je crois que bien malin serait aujourd'hui celui qui pourrait dire quels seront les modes de vie, les modes de déplacement dans une quarantaine ou une cinquantaine d'années. Si l'on considère comment les modes de vie et de déplacement ont évolué dans les cinquante années qui viennent de s'écouler, je crois qu'effectivement on peut se poser un certain nombre de questions. Je suis d'accord avec notre collègue JUSSIAUX quand il demande si, concernant l'accueil des voitures au centre-ville, c'est la vraie solution. On a beaucoup parlé d'accueil dans des parkings périphériques avec des moyens rapides pour revenir au centre-ville. Est-ce que la vraie solution d'avenir c'est une solution qui consacre tout à la voiture, tout à la « bagnole » comme diraient certains et qu'effectivement on entasse les voitures au centre-ville ? Il y a certainement d'autres solutions. Mais le projet actuel tel qu'il est proposé n'obère pas, à mon sens, des possibilités ultérieures, si besoin est, dans 40 ou 50 ans.

Mon sentiment, c'est qu'il y a certainement urgence à trouver d'autres modes de déplacement pour venir au centre-ville, mais pas forcément urgence à creuser tout de suite, d'autant plus que j'ai l'impression que les spécialistes ne sont pas d'accord sur l'impériosité qu'il y ait d'accueillir des voitures en nombre supplémentaire dans ce centre historique, d'autant plus que l'on sait très bien que si l'on creuse, en plus des quelques ossements qu'évoquait le Maire, on risque de tomber sur des sites gallo-romains et autres, ce qui n'irait certainement pas sans compliquer la réalisation de ce parking. On sait ce qui s'est passé pas très loin d'ici, rue Mégevand.

M. LE MAIRE : Je me demande comment vous entendez, ceux qui viennent d'intervenir, résoudre le problème suivant : on fait un marché important, il faut quand même que les gens viennent au marché, vous n'allez pas faire stationner les voitures de l'autre côté du Doubs ou à l'entrée de la

Ville. Il fallait parallèlement à l'étude du projet de construction Marché - Beaux-Arts, prévoir des parkings en nombre suffisant et tout proches. Aussi, nous avons décidé de racheter le parking des Remparts Dérasés. La négociation est à peine engagée et on discutera encore avec GTM. Ce n'est pas la délibération d'aujourd'hui qui va nous mettre en état d'infériorité par rapport à cette société, je ne vois pas en quoi d'ailleurs. Pour l'instant on fixe à peu près des chiffres pour que vous ayez une idée globale du coût de cette opération, la seule grande opération de ce mandat et peut-être encore en partie du suivant. On ne fait pas une opération de 150 millions, sans y avoir mûrement réfléchi. J'en veux pour preuve le nombre de réunions évoqué par Daniel ANTONY. Alors c'est vrai qu'au Conseil Municipal il est facile de dire «moi, j'aurais mis là, sous la place du Marché, 300 ou 400 places». C'était une possibilité, comme disait Jean-Louis, mais pourquoi pas dans 20 ans, dans 30 ans, on peut toujours creuser. Le parking des Remparts Dérasés est à deux pas du marché et les piétons pourront aller très facilement de l'un à l'autre.

M. RENOUD-GRAPPIN : Contrairement à M. JUSSIAUX et à M. FOUSSERET, j'avoue que j'ai l'impression que vous allez quand même dans un meilleur sens vis-à-vis des Bisontins parce que je me rappelle d'une époque où, dans le cadre du projet, on étendait les parkings de proximité au parking de Battant, c'est-à-dire à un parking qui est lui, beaucoup plus loin. Et je me félicite que vous soyez revenus là-dessus. Je constate également que cela fait un moment maintenant que nous demandons la création d'un parking supplémentaire au centre-ville et vous êtes allés dans ce sens-là. Je crois que les Bisontins y seront vraiment très favorables et vous en remercieront certainement dans l'avenir...

M. LE MAIRE : J'espère bien !

M. RENOUD-GRAPPIN : ... néanmoins ce que je regrette, c'est qu'en fait vous n'avez pas profité de ce déblocage financier pour revenir un petit peu plus sur l'aspect géographique des choses et comme le disait tout à l'heure Jean-Claude DUVERGET, sur la création de ce parking Place du Marché. On s'aperçoit que le taux de remplissage du parking des Remparts Dérasés n'est pas très élevé, ce qui prouve bien que cela ne convient pas tout à fait aux Bisontins. Il y a un taux de remplissage de 30 %, il est peut-être mal géré mais je ne pense pas que ce soit la cause. Si les places sont là et que les Bisontins n'y vont pas, c'est parce qu'ils ne souhaitent pas y aller, peut-être parce que c'est trop loin mais il y a un autre parking qui, lui, est plein et ça prouve bien qu'en fait l'emplacement est bon, c'est que le taux de remplissage de la place du Marché, est, lui, de 100 % ! Tous les jours, même la nuit, c'est plein en permanence, ce qui prouve bien que c'est un bon emplacement. Donc je suis d'accord pour qu'il y ait bien sûr création de parking, c'est un point très favorable, néanmoins je regrette qu'on ne le fasse pas là où les Bisontins l'attendent réellement. On en avait parlé en commission du budget. Quitte à creuser en-dessous du bâtiment que vous allez faire, autant à la limite creuser un peu plus profond et le faire là parce que finalement on va creuser et réaliser une opération travaux, alors autant le faire au même endroit. A priori vous ne semblez pas y être favorable, moi je reviens toujours sur cette idée de la place du Marché car je crois que si vous écoutez les Bisontins, c'est là qu'ils attendent un grand parking souterrain. Jean-Louis FOUSSERET nous parlait de fouilles mais elles ont déjà été faites pour partie, je pense que Joseph PINARD pourrait nous le préciser, au début du siècle sur la place du Marché (réactions).

M. LE MAIRE : Les fouilles n'ont pas été poursuivies après la découverte d'un cimetière.

M. RENOUD-GRAPPIN : Quoi qu'il en soit on aura peut-être aussi des fouilles le long du Doubs, ce n'est pas impossible. Je voulais revenir également sur le problème du cinéma qui est tout autre. Dans la presse dernièrement, on a pu lire que le cinéma de Valentin avait été refusé par le Tribunal Administratif pour un problème de places de parking puisqu'on lui demandait de réaliser 500 places alors qu'il en avait prévu 350.

Moi ce qui m'étonne dans ce projet, c'est qu'actuellement il y a dans ce secteur 750 places. On va arriver à en faire 1 100. Néanmoins on en supprime 250 qui sont actuellement place du Marché. Donc on se retrouve avec simplement 100 places de plus par rapport au nombre de places qui existent aujourd'hui. Est-ce que vous ne pensez pas que ça va causer un problème de voir ce nouveau cinéma se faire simplement avec 100 places de plus ? Je vous rappelle que ce n'est pas le concessionnaire du cinéma qui va payer les places de parking, ce sont les Bisontins qui vont lui payer ces places, ou alors est-ce qu'on lui demande une contribution supplémentaire pour la non création des places comme on le fait pour toute autre personne qui crée un appartement ou qui crée un autre commerce. C'est une question que je vous pose.

M. ANTONY : J'ai été patient mes chers collègues, j'espère que vous le serez en m'écoutant. Je voudrais d'abord essayer de répondre précisément à M. TABOURNOT qui me demandait où on en était de l'acquisition des biens sur l'îlot Paris. Je voudrais rappeler que la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité ont été pris par le Préfet le 30 mai 1997 afin de favoriser la maîtrise foncière du site. Le juge d'expropriation a été saisi par le Préfet le 6 octobre dernier pour engager la procédure, l'ordonnance a été prise par le juge le 20 octobre 1997, notifiée le 7 novembre 1997 aux propriétaires. Fin novembre, la SEDD, notre prestataire, a saisi le juge afin qu'il procède à la visite des lieux et fixe les indemnités. La visite des lieux doit intervenir dans les deux mois, avant la fin janvier 1998 donc. Après visite, le juge dispose de 8 jours pour délibérer et rendre son jugement qui est notifié aux propriétaires, ce qui veut dire que dans le pire des cas, la prise de possession interviendrait un mois après paiement des indemnités, c'est-à-dire que la Ville serait propriétaire par voie d'expropriation, vers mars - avril. Cependant, à ce jour, presque tous les immeubles ont été acquis à l'amiable, soit 13 propriétés sans compter celles qui appartenaient déjà à la Ville. 3 propriétés sont en cours d'acquisition en ce moment, un accord amiable a été trouvé. Il reste un immeuble à acquérir, c'est la propriété de M. BOUDET.

M. LE MAIRE : Ici présent !

M. ANTONY : Il confirme, n'est-ce pas ? Il reste un immeuble à acquérir, c'est la propriété de M. BOUDET. Les acquisitions réalisées à ce jour sont conformes au bilan. Donc à ce jour, je peux vous dire qu'il reste un immeuble à acquérir, qui le sera à l'amiable si le propriétaire le souhaite, puisqu'on peut négocier jusqu'à l'extrême moment. Sinon ce sera par voie d'expropriation (réactions de M. BOUDET). (Ça ne me démonte pas du tout, Monsieur le Maire, je suis chargé d'une mission, je l'accomplirai jusqu'au bout). Voilà pour ce qui est de l'îlot Paris.

En ce qui concerne le coût de la location, un stand moyen, Monsieur TABOURNOT, soit 15 m², est actuellement loué 1 400 F par mois, j'arrondis, c'est en réalité 1 350. Dans le nouvel immeuble, nous ne voulons pas assassiner les commerçants, nous faisons ça pour eux mais aussi pour les Bisontins, donc nous ne dépasserons pas 2 000 F par mois. Nous pensons actuellement tourner vers 1 800 F par mois, ce qui représenterait une augmentation raisonnable étant donné la qualité du bâti qu'on va leur fournir. On passerait donc pour un stand moyen de 1 400 F à 1 800 F.

En ce qui concerne la passerelle, je dois dire que les avis sont très différents, très partagés. Certains disent, en particulier les commerçants du bas de la rue Battant qui s'opposent à la passerelle, que ça va complètement enclaver l'extrémité de cette rue. D'autres disent au contraire que ça va désenclaver totalement le quartier Battant, favoriser l'accès des Bousbots au marché et au multiplex de cinéma et nous aider pour le problème de stationnement puisqu'on peut se garer au parking du haut de Battant et par un cheminement piétons venir faire ses achats en ville. D'autres disent enfin qu'un nouvel itinéraire piétonnier peut se créer, qui amènerait les Bisontins à emprunter la passerelle et à remonter par le pont Battant. Moi je dois vous dire très clairement que je pense que ça va se faire comme ça. Mais encore une fois au mois d'avril, le Conseil aura à se prononcer définitivement, ce n'est pas la passerelle qui est prioritaire dans ce projet Marché - Beaux-Arts.

Je prends acte de ce qu'a dit M. BONNET. Effectivement ces dossiers ont été soumis à la Commission d'Urbanisme, le dossier qui vous est remis ce soir ne sort pas de notre chapeau puisque je répète qu'il y a déjà eu 30 débats devant des élus et qu'on n'a rien changé au projet. C'est simplement un dossier administratif qui vous est soumis pour engager une procédure de mise à l'enquête avant de revenir devant vous. Mais c'est vrai, j'aurais aimé que ce dossier parvienne plus tôt aux élus, il y a eu là un retard administratif, j'en prends acte et j'en endosse la responsabilité.

Mme WEINMAN nous a rappelé que nous avons lancé en mai 1996 un estimatif de 100 millions de francs. Aujourd'hui, dit-elle, nous en sommes à 117 millions de francs. C'est vrai qu'il y a un surcoût mais je peux vous expliquer pourquoi. Nous avons prévu des combles aménageables pour répondre à une demande des Amis des Musées et de la Bibliothèque. Ces combles sont parfaitement aménageables dans un espace qui va entre 850 et 1 000 m², pour une extension du musée des Beaux-Arts et on engagera cette extension le jour où on le décidera, si cela s'avère nécessaire. Je n'ai pas l'argent pour faire cet aménagement interne actuellement dans le projet Marché - Beaux-Arts mais les combles sont parfaitement destinés à cette vocation, si on le souhaite. Evidemment, cela entraîne un surcoût. Il y a un autre surcoût qui est dû à notre volonté de réutiliser tous les murs intéressants de ce pâté de maisons, y compris ceux qui sont actuellement place Paris que nous allons dérouler sur toute la longueur de la rue. Il y a aussi un surcoût parce que nous avons voulu que l'ensemble que nous allons construire soit modulable dans le temps, puisse évoluer, puisse changer de destination et pour cela on a supprimé le maximum de piliers. Puis en cours de travail avec l'équipe d'architectes, nous avons enrichi ce projet. Je parlais à l'instant de cet espace sous les combles, eh bien il lui faut bien sûr une entrée et une sortie indépendante. Elle est prévue depuis le rez-de-chaussée, cela entraîne aussi un surcoût. Nous avons donc enrichi ce projet, nous l'avons voulu modulable et évoluable dans le temps, nous avons répondu aux demandes des Amis des Musées et de l'association Renaissance du Vieux Besançon, cela a un coût et cela entraîne ce surcoût. Quant à la TVA sur l'opération ville, elle est récupérable, bien évidemment.

Mme WEINMAN parle ensuite d'une dérive avec le parking, ça n'est pas une dérive. Quelqu'un d'autre a souligné la nécessité d'apporter des parkings, nous avons le devoir d'apporter des parkings à proximité de ce marché couvert parce que nous en supprimons sur les rues que nous piétonnisons et sur la place du Marché. Il existe un parking avec, entre ce parking et le pont Denfert Rochereau, un espace qui nous appartient à nous, Ville, sur lequel nous allons pouvoir commencer des travaux en toute propriété et où nous allons descendre jusqu'à - 5 en cuvelant pour rendre ces niveaux inférieurs non inondables, utilisables toute l'année. Nous allons retrouver 350 places et nous allons faire communiquer ce nouveau parking sur les étages non inondables avec le parking existant qui, vous me permettrez de le dire, est laid et mal géré. Il n'a pas été entretenu, le prestataire n'a pas accompli son devoir. Il est mal éclairé, il est trop cher et il est dissuasif. C'est trop cher, on se fait racketter lorsqu'on va là. C'est pour cela qu'on veut le récupérer, pour pouvoir travailler en toute tranquillité. Il y aura une petite gêne en surface, mais qui n'empêchera pas le fonctionnement du parking. Nous n'aurons pas à payer d'indemnités au gestionnaire parce que des engins ont à traverser la surface de celui-ci. Avec cette extension et ce nouveau parking embelli, amélioré et mieux géré, il y aura bien évidemment une seule caisse. On va faire des économies d'échelle, alors pourquoi aller construire un deuxième parking plus loin qui entraînerait bien sûr une gestion. Il sera ouvert bien évidemment 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Et c'est pour ça aussi qu'il a un taux de fréquentation faible. L'indemnité de résiliation est prévue par convention, on l'estime de 6 à 8 millions, en ce moment on négocie ferme avec GTM. On lui a demandé de baisser ses prétentions car elle n'a pas rempli son devoir qui était de nous rendre en fin de concession un parking en excellent état. Et il est vrai qu'en reprenant 4 ans plus tôt la concession, je prends l'hypothèse basse : 2 millions de recettes par an alors qu'en réalité c'est plutôt 3 millions, 4 ans : $4 \times 2 = 8$, on retrouve notre argent. Je crois que c'est un bon calcul. On m'a dit, place du Marché - je l'ai entendu 20 fois - pourquoi est-ce qu'on ne creuse pas ? Simplement le groupe de pilotage, qui est paritaire, qui comprend des représentants de la Chambre de Métiers, de la Chambre de Commerce, des associations de

commerçants, des commerçants, des commerçants du marché couvert, a validé un projet de parking à l'emplacement du parking des Remparts Dérasés. On a écouté les avis d'une équipe pluridisciplinaire composée de la SCET, de la SEDD, du CECOD. On a écouté les avis des architectes urbanistes, ceux des spécialistes de l'aménagement et du stationnement. On a des ingénieurs compétents à la Ville qui savent nous aider dans notre prise de décision.

Je vais vous lire un argumentaire contre un parking sur la place du Marché. Il y a trois types de justifications : la première c'est pour des raisons d'urbanisme, on ne souhaite pas attirer trop de voitures dans l'hyper centre. Un parking place du Marché attirerait les voitures, on ne veut pas les attirer. Le choix de l'extension du parking des Remparts Dérasés est plus astucieux puisqu'il permet à terme un renvoi d'une partie des voitures vers la rocade par le pont Denfert Rochereau ou direction Lausanne par la rue Elisée Cusenier. Ce que l'on veut, c'est une vraie place piétonne place du Marché. D'autre part, l'accès au parking souterrain place du Marché exigerait la construction de ce qu'on appelle des trémies, c'est-à-dire des rampes d'accès disgracieuses en secteur sauvegardé. Nous n'en voulons pas.

Deuxièmement, pour des raisons techniques, nous avons refusé le choix d'un parking sous la place du Marché, parce que construire une place sur une dalle n'est pas la meilleure solution. Un parking sous une place de forme triangulaire est peu fonctionnel, sa capacité est réduite, il y a des angles aigus où l'on perd de la place pour les voitures. N'oublions surtout pas que le niveau 0 de ce parking, si on le faisait là, ne serait pas utilisable puisque que ce serait piéton. Au parking des Remparts Dérasés, nous allons utiliser le niveau 0, le niveau supérieur. Dans un parking en ouvrage de ce type, la place construite revient à plus de 100 000 F, on ne veut pas perdre les places de surface au coût d'une place en ouvrage. Le lieu enfin est riche au point de vue archéologique. On n'a fait que des fouilles superficielles, je l'ai dit tout à l'heure, on a consulté les archéologues. On n'est pas fou. Je suis professeur d'histoire, je sais bien ce qu'il y a en-dessous, il y a des thermes. Si on s'engage à fouiller, on va avoir des fouilles aussi longues que sous le parking de la Mairie. Ces fouilles sont obligatoires et elles alourdiraient le coût financier de l'opération et retarderaient la livraison de l'ouvrage.

Il y a enfin des raisons opérationnelles ; on vient d'évoquer la nécessaire concomitance de l'achèvement de la place et du marché. Dans le compte à rebours, il est nécessaire que nous disposions de cette place pour y installer un marché couvert provisoire qui doit remplacer le pavillon Baltard, sinon où mettrions-nous ceux qui l'occupent actuellement. C'est pour toutes ces raisons que le groupe de pilotage a choisi à l'unanimité de ses membres de construire l'extension du parking des Remparts Dérasés plutôt qu'un nouveau parking place du Marché. Voilà la totalité des raisons.

Je voudrais continuer à essayer de répondre. Il est évident qu'au siècle prochain une municipalité plus ambitieuse que la nôtre, en mettant 150 millions, aura toujours le loisir de faire un parking si elle veut attirer des voitures sous la place du Marché. Nous, nous avons une autre réponse. M. JACQUEMIN nous a dit que le projet n'était pas satisfaisant dans la façon dont il résolvait le problème de stationnement. Il évoquait le nombre des places, il a aussi évoqué un stationnement sous la place du Marché, je viens de répondre. Nous avons pris acte en commission d'urbanisme et maintenant de son souhait d'un cheminement piétons entre le parking et l'îlot Paris. Ce qu'il nous a exprimé, c'est qu'il faudrait qu'on puisse arriver en souterrain directement depuis le parking aménagé des Remparts Dérasés à l'îlot Paris. Il y a là des contraintes techniques terribles qui nous posent un problème réel parce qu'il y a une différence d'altitude qui amènerait les usagers du parking à sortir dans le sous-sol technique et les obligerait ensuite à remonter dans les étages. Ça ne nous paraît pas satisfaisant. M. JUSSIAUX m'a rendu service puisqu'il a évoqué une réflexion des services techniques qui auraient dit qu'étendre le parking des Remparts Dérasés n'était pas une nécessité technique. Ça veut dire simplement, si je comprends ce qui a été dit, qu'une simple meilleure gestion de l'existant nous rendrait les places que nous supprimons, c'est comme cela que

je traduis ce qui a été dit. M. RENOUD-GRAPPIN a repris un petit peu la même argumentation, il a parlé d'un cinéma périphérique et d'une récente décision du Tribunal Administratif. J'ai lu dans l'Est Républicain de samedi matin que l'association abc 2000 que l'Est Républicain présente comme proche de l'ancien député Michel JACQUEMIN -je cite- prétend qu'il faudrait créer 731 places, c'est chiffré très exactement, à proximité du projet Marché - Beaux-Arts. Je voudrais souligner, et on l'a dit tout à l'heure, que 3 organismes différents spécialisés dans l'analyse et la gestion du stationnement, ont relevé que le taux d'occupation du parking des Remparts Dérasés ne dépassait jamais 70 %. Le taux moyen d'occupation est même de 37 %. Sur les 750 places actuelles du parking, nous pouvons considérer que 30 % des places, celles qui sont inoccupées, satisferaient en partie nos besoins, cela représente 225 places. Retenez ce chiffre. Nous lançons aujourd'hui le principe de la construction de 350 places nouvelles sur le parking des Remparts Dérasés. J'ajoute 350. Enfin, nous reprenons en régie la gestion de ce même parking, nous allons mettre fin à l'amodiation des places du Crédit Agricole en particulier. Nous allons gérer ce parking comme celui de la Mairie. Cette gestion optimisée du parking nous permet d'envisager une meilleure rotation, de mettre fin à la pratique des places louées inoccupées et d'espérer un gain de 20 % par rapport à une gestion statique. 20 % sur 1 100 places, cela fait 220 places. J'ajoute 225, 350 et 220 et je retrouve 795 places.

M. LE MAIRE : Le compte est bon alors.

M. ANTONY : Je voudrais dire, Monsieur le Maire, que nous sommes dans la configuration d'un multiplex de centre-ville. Le ratio ne doit pas être le même que pour un multiplex de périphérie éloigné des lieux d'habitation. Nous avons une très importante population qui réside en centre-ville, je pensais aux étudiants en particulier, qui peut se rendre à pied au cinéma et qui s'y rend. Nous avons un des meilleurs réseaux français de transport en commun qui doit épargner à la majorité des Bisontins le recours à l'automobile. De plus, le parking de la Mairie n'est pas si éloigné, pas plus que le parking Cusenier ou celui de la Charlotte qui est tout près et qui sont gratuits la nuit. Je terminerai en rappelant que dans cette opération, nous sommes partenaires de la Région qui nous apporte 3 millions de francs. Avec cette collectivité nous sommes encore des partenaires soudés dans le cadre du projet CHORUS, très remarqué au niveau européen et au niveau national si j'en juge par la presse spécialisée et l'intérêt que nous portent de nombreuses municipalités. Il ne faudrait pas qu'une association, proche d'un membre de la majorité du Conseil Régional essaie de saboter en sous-main ce que ce même Conseil soutient officiellement (réactions). C'est la vérité et il n'y a que la vérité qui démange !

M. LE MAIRE : Tu as défendu ce dossier avec passion, c'est bien.

M. ANTONY : Je suis passionné sur ce dossier parce qu'il est transparent. Je réponds toujours quand on s'adresse à moi et je crois l'avoir fait ce soir.

M. LE MAIRE : Tu l'as très bien fait, merci Daniel. M. BONNET souhaitait encore poser une question avant que nous concluions ?

M. BONNET : Je voudrais dire que l'association abc 2000 est proche de Michel JACQUEMIN et de l'ensemble des élus du groupe UDF ici présents et que nous n'avons pas l'impression de saboter quoi que ce soit, mais de contribuer avec cette association, et nous en tant qu'élus ici, au débat qui concerne la Ville de Besançon. Si on ne peut plus rien dire, je ne sais pas à quoi sert l'opposition. Je voudrais quand même remercier M. ANTONY d'avoir répondu à ma remarque sur la qualité de notre travail. M. ANTONY a dit tout à l'heure qu'il assumait, c'est vrai que c'est un adjoint qui assume et c'est tout à son honneur. Mais je voudrais insister, Monsieur le Maire, sur le fait que nous avons disposé de certains documents manifestement trop tard et sur le fait aussi que manifestement votre majorité est divisée. Donc comment peut-on voter ce soir ?

M. LE MAIRE : On verra comment on votera, ce n'est pas difficile. Nous remercions l'adjoint qui a en charge ce très lourd dossier et qui le suit, vous l'avez vu, avec beaucoup de conviction et de compétence, merci Daniel».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 7 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 décembre 1997.